

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/025

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	11
Date de la convocation		
24 juin 2024		
Date d'affichage		
Objet : Demande de fond de concours CCSA - Aménagement jardin Presbytère		

Séance du 02 juillet 2024

L'an Deux mil vingt quatre

Et le 02 juillet

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis, Maire,-----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoint), BÉGLIA Gérard, COMPÉRAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, PRÉVOST Yvette.

Absents ayant donné pouvoir :

CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette

MAIO Max donne pouvoir à BÉGLIA Gérard

ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

Secrétaire de séance : GARAULT Jean-Claude*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU les Statuts de la Communauté de Communes Serein et Armance et notamment les dispositions incluant la Commune de Champlost comme l'une de ses communes membres,*

CONSIDERANT que la Commune de Champlost souhaite procéder à l'aménagement du jardin du Presbytère et que dans ce cadre il est possible et envisageable de demander un fond de concours d'un montant de 7 000€ à la Communauté de Communes Serein et Armance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité POUR (11 voix) :

- **DECIDE** de demander le fond de concours d'un montant maximum de 7 000€ à la Communauté de Communes Serein et Armance en vue de participer au financement des travaux d'aménagement du jardin du Presbytère.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET